

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 19
Ayant pris part au vote
(vote public) : 22
○ Pour : 22
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 22 octobre 2024

Date d'affichage :
Le 22 octobre 2024

DELIBERATION N° :
DC/2024-10-28/03

OBJET DE LA SEANCE :
Extension ZA de la Chavana
(Riotord)
Attribution des marchés

AR Prefecture

043-244300307-20241025-DC20241028-DE
Reçu le 06/11/2024

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit octobre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (salle du Duc de Joyeuse),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Catherine MARCON)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, SOUTRENON Maryline et JAMES Marie-Laure.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine.

M. le Président rappelle la compétence de la Communauté de Communes en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités, et notamment la zone d'activités de la Chavana à Riotord.

Il rappelle également la délibération n° DC/2023-11-28/13 en date du 28 novembre 2023 approuvant le projet de nouvelle extension de la zone d'activités de la Chavana à Riotord et son plan de financement prévisionnel.

Il précise qu'une consultation selon la procédure adaptée a été publiée dans ce cadre et que la commission d'ouverture des plis s'est réunie les 17 et 21 octobre 2024 afin d'émettre une proposition d'attribution suite aux offres reçues.

M. le Président présente alors au Conseil Communautaire l'analyse des offres effectuée lors des commissions d'ouverture des plis concernant les quatre lots décomposés comme ci-dessous :

- Terrassements généraux
- Réseaux
- Voirie
- Aménagement paysagers

Il propose alors au Conseil Communautaire de procéder à l'attribution des marchés de travaux correspondants.

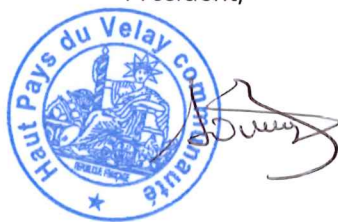
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les résultats de la consultation susmentionnée lancée selon la procédure adaptée et présentée à la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie les 17 et 21 octobre 2024,
- décide d'attribuer les marchés aux entreprises les mieux-disantes,
- autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues et toutes les pièces s'y rapportant :
 - o LOT 1 : Terrassements généraux
 - Estimatif maîtrise d'œuvre : 844 250.50 € HT
 - Offre retenue : groupement ROGER MARTIN / SDRTP : 192 455.00 € HT
 - o LOT 2 : VRD
 - Estimatif maîtrise d'œuvre : 451 600.00 € HT
 - Offre retenue : groupement TREMA TP / MAZET TP : 396 239.00 € HT
 - o LOT 3 : Voirie
 - Estimatif maîtrise d'œuvre : 295 300.00 € HT
 - Offre retenue : EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (variante) : 199 786.00 € HT
 - o LOT 4 : Aménagement paysagers
 - Estimatif maîtrise d'œuvre : 174 310.00 € HT
 - Offre retenue : MM AMENAGEMENT : 168 780.50 € HT

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Catherine MARCON
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20241025-DC20241028-DE
Reçu le 06/11/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le